

PÈLERINAGE DES MOTARDS LES 17 ET 18 JUIN 2023

Afin de permettre le bon déroulement de l'événement et de garantir la sécurité de tous, la Ville de Lourdes doit prendre les dispositions suivantes :

Circulation

- La circulation est interdite à compter du samedi 17 juin à 9 h et jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 20 h :
- Sur la portion de l'avenue du Maréchal Foch, section comprise entre la rue Anselme Lacadé et l'avenue du Maréchal Juin.

Stationnement

- Le stationnement des véhicules est interdit à compter du samedi 17 juin à 14 h, jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 20 h :
- Sur le parking de la place du Champ Commun sud.
- Le stationnement des véhicules est interdit à compter du samedi 17 juin à 6 h, jusqu'au dimanche 18 juin 2023 à 20 h :
- Sur l'ensemble des emplacements situés sur la portion de l'avenue du Maréchal Foch comprise entre la rue Anselme Lacadé et l'avenue du Maréchal Juin.
- Le stationnement des véhicules est interdit le dimanche 18 juin 2023 de 8 h, jusqu'à 13 h :
- Sur l'ensemble du parking Boissarie.
 - Sur la moitié nord du parking du Quai Saint Jean.

Déviations

À compter du **samedi 17 juin 2023 à 9 h** et jusqu'au **dimanche 18 juin 2023 à 20 h**, les véhicules sont déviés ainsi :

- 1** • En provenance de la rue Rouy et de la place du Champ Commun nord et en direction de l'avenue Francis Lagardère, par l'avenue Anselme Lacadé, place Capdevielle, avenue du Maréchal Juin et avenue du Maréchal Foch (portion sud).
- 2** • En provenance de la rue Anselme Lacadé et en direction de l'avenue Francis Lagardère, par la place du Champ Commun, rue Rouy, boulevard Roger Cazenave et rue Edmond Michelet.
- 3** • En provenance de la rue Edmond Michelet et de l'avenue Francis Lagardère et en direction du centre-ville, par l'avenue du Maréchal Foch, avenue du Maréchal Juin, place Capdevielle, rue Anselme Lacadé et place du Champ Commun sud.

En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes

**Retrouvez l'arrêté municipal
dans son intégralité sur www.lourdes.fr**

10 ANS DE LA CRUE DE 2013 Un village d'animations s'installe sur l'Esplanade du Paradis Le 17 juin 2023

À l'approche des 10 ans de la crue de juin 2013, le PLVG organisera une semaine de sensibilisation en mémoire de ces inondations qui ont tant marqué le territoire. Il s'agit ainsi de pérenniser la mémoire collective et de favoriser le maintien d'une conscience du risque auprès de la population. À ce titre, du 12 au 17 juin 2023, de nombreuses animations seront proposées.

Samedi 17, c'est sur l'Esplanade du Paradis que s'installera un village d'animation. Des perturbations liées au stationnement sont donc à prévoir.

Stationnement

À compter du **vendredi 16 juin 2023, à 12 h** et jusqu'au **lundi 19 juin à 14 h**, le stationnement sur les 62 emplacements de stationnement situés sur la **pointe Nord du parking de l'esplanade du Paradis** (portion comprise sur les 4 travées situées face à la route et comprise entre le pylône central et l'espace vert), est interdit aux véhicules et la zone est réservée à l'installation de l'animation « Village, Eau fil des Gaves » portée par le PLVG.



En vous remerciant pour votre compréhension et restant à votre écoute,

La Ville de Lourdes